

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-  
CAPITALE

Monsieur A. GOFFART, Directeur  
A.A.T.L. – Direction l'Urbanisme  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PFU/281896  
N/réf. : AVL/CC/BXL-2.335/s.481  
Annexes : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard Anspach / Rue A. Orts. Site de la Bourse.  
Placement de sanitaires publics.  
*(Dossier traité par : M. G. Conde Reis à la DMS / M. A. Vital à la DU)*  
**Permis unique – avis conforme de la CRMS (examen du complément d'information  
demandé en séance du 23/06/2010.**

En réponse à votre courrier du 15 juin 2010, sous référence, réceptionné le 18 juin, et suite à l'examen du complément d'information demandé en séance du 23 juin 2010, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis conforme favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 8 septembre 2010, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne l'installation temporaire de sanitaires publics sur la portion de trottoir située devant le n°2, place de la Bourse, à l'intersection entre le boulevard Anspach et la rue A. Orts, à côté de l'escalator menant à la station de pré-métro. Cette partie de l'espace public fait partie du site de la Bourse, classé par arrêté du 19/11/1986. Elle est également située dans la zone tampon Unesco entourant la Grand-Place dans le cadre de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

Lors de l'examen du dossier en sa séance du 23 juin dernier, la Commission n'a pu se prononcer sur la demande d'avis conforme – vu certaines imprécisions du dossier – et a demandé, en vertu des dispositions de l'article 177, §2 du Cobat qu'un complément d'information lui soit fourni. Ce complément devait contenir :

- un plan global d'occupation de la place de la Bourse (situation actuelle et projetée). Elle formule cette demande depuis une vingtaine d'années : cf. entre autres ses avis rendus lors des séances des 18/10/1989 concernant l'installation de cabines téléphoniques et 03/03/1999 concernant le remplacement des kiosques de presse ;
- des informations sur les démarches déjà entreprises pour l'installation des sanitaires sous l'escalier de la Bourse ainsi que sur les délais dans lesquels les travaux pourraient être finalisés afin de déterminer le caractère temporaire des sanitaires faisant l'objet de la présente demande.

La Ville de Bruxelles a adressé en date du 8 septembre un courrier réponse à la CRMS dans lequel elle explique que :

- les abords de la Bourse ont été dégagés de tous les édicules encombrants qui y étaient présents ;
- le réaménagement des abords de la Bourse doit faire l'objet d'une étude globale pour laquelle le Département d'Urbanisme de la Ville a démarré un appel d'offres en vue de réaliser les travaux vers 2012-14 ;
- l'intégration harmonieuse des urinoirs et toilettes aux environs de la place de la Bourse sera incluse dans cette étude ;

- l'installation éventuelle de toilettes en dessous des marches sur l'avant de la Bourse ne constitue pas pour elle une option réaliste car cela entraînerait des frais d'aménagement et de sécurisation exorbitants et nécessiterait également une présence humaine permanente dans l'optique d'un accès 24 heures sur 24 (ce qui est l'option de la Ville) ;
- elle souhaite remédier dès maintenant aux incivilités récurrentes autour de la Bourse via l'installation de sanitaires publics temporaires dans l'attente de la solution définitive à dégager dans le cadre de l'étude globale.

A la lecture de ces éléments, **la Commission se réjouit du travail efficace réalisé pour dégager les abords de la Bourse de tous ses édicules encombrants et pour la nette amélioration de la qualité spatiale du site classé qui en résulte.**

La situation actuelle étant nettement plus satisfaisante que précédemment, **il conviendrait** dès lors **de conserver le caractère dégagé, propice à la mise en valeur des éléments classés** (monument + site) et non de projeter de nouveaux aménagements encombrants (le socle saillant de l'édicule sis rue du Midi qui vient d'être démonté doit encore être enlevé). La Commission demande de prendre en compte cet aspect dans l'étude globale du réaménagement des abords que la Ville vient de commander.

Elle estime également, dans ce cadre, qu'**il ne convient pas d'écarter d'emblée l'intégration des sanitaires publics sous les marches de la Bourse** telle que proposée lors de la réunion du 10 février dernier, car des expériences similaires dans d'autres villes ont démontré que ce type d'aménagement était possible et fonctionnait bien. **Elle demande, par conséquent, que cette option soit intégrée et fasse l'objet d'une étude approfondie dans le plan global d'aménagement des abords de la Bourse car il s'agit de la solution que la CRMS continue de vouloir privilégier.**

Enfin, compte tenu de la nécessité de remédier rapidement aux problèmes d'incivilité dont souffre cette partie du centre-ville, la Commission a décidé d'émettre un **avis conforme favorable sur l'installation de sanitaires publics temporaires face à la Bourse, de l'autre côté du boulevard Anspach, tel que proposé dans la présente demande, pour autant que leur présence à cet endroit n'excède pas une durée maximale de 3 ans, en attendant qu'une solution définitive adéquate soit dégagée dans le cadre du projet de réaménagement global.** Au-delà de ce délai maximal, les sanitaires devront être démontés au profit d'une installation définitive et adéquate pour le site classé.

Etant donné que ces sanitaires temporaires devraient être les seuls à être autorisés dans les trois ans à venir (la CRMS a émis un avis défavorable sur l'installation d'urinoirs à l'arrière de la Bourse, cf. autre demande), **la Commission demande de privilégier l'installation d'urinoirs publics** (réservés aux hommes mais gratuits) **et non d'une toilette automatique** (mixte mais payante) afin de répondre plus efficacement aux problèmes d'incivilités les plus fréquemment rencontrés.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f. f.

Copie à : - A.A.T.L. – D.U. : M. A. Vital / M. F. Timmermans  
- A.A.T.L. – D.M.S. : M. Guy Conde Reis / Mme S. Valcke  
- Commission de concertation de la Ville de Bruxelles